



POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

En lien avec les valeurs qu'elle défend, inspirées de l'économie sociale et solidaire et contenues dans sa Charte, l'OSEO Genève applique une politique RH soucieuse de la qualité des conditions de travail de ses collaboratrices et collaborateurs, mais également de sa responsabilité d'entreprise formatrice dans le canton de Genève.

La Convention Collective de Travail (CCT), commune à toutes les associations OSEO, donne le cadre de cette politique RH favorisant le développement professionnel et personnel des collaborateurs.

L'OSEO Genève a pour principes de :

1. Garantir et diffuser une culture de l'excellence professionnelle grâce à :

- Un management participatif (notamment existence d'une commission du personnel)
- Des espaces d'échanges et de cohésion d'équipe
- Une évolution au sein de l'entreprise dans la mesure du possible
- Une prévention des conflits interpersonnels en mettant à disposition des ressources externes neutres

2. Affirmer son rôle d'entreprise solidaire

Dans le but de favoriser une gestion durable des ressources humaines, l'OSEO Genève offre :

- Une égalité de traitement quel que soit l'âge, le sexe, la nationalité
- Une grille salariale commune aux associations OSEO
- Un écart entre le salaire le plus bas et le plus haut de moins de 2.5
- Un 2^{ème} pilier pris en charge aux 2/3 par l'employeur
- Un encadrement de qualité en tant qu'entreprise formatrice pour ses apprentis et stagiaires
- La garantie du respect des normes de Mesures de Sécurité et Santé au Travail (MSST)

3. Développer les compétences professionnelles des collaborateurs

Nous anticipons et accompagnons les collaborateurs dans le développement de leurs compétences professionnelles par :

- Un parcours d'intégration
- Une politique de formation continue offrant jusqu'à 5 jours de formation par année et un financement de celle-ci jusqu'à hauteur de 2% de la masse salariale
- Un encouragement aux formations certifiantes







006-V4 du 01.02.23 Page 1 sur 2





POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

4. Offrir des conditions de vie favorables

Pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale, l'OSEO Genève offre :

- La possibilité d'un emploi à temps partiel
- Un congé paternité de 4 semaines
- Des possibilités de congé sans solde
- Des allocations pour les enfants (en sus des allocations cantonales)



5. Être une entreprise formatrice

Depuis 2006, L'OSEO Genève est entreprise formatrice et l'investissement dans la formation des jeunes, ou des adultes n'ayant pas eu l'opportunité de se former, est une volonté clairement affichée par l'association.

Nous accueillons chaque année :

- Entre 4 et 6 apprenants en CFC ou Maturité professionnelle dans l'apprentissage des métiers d'employé de commerce et d'informaticien
- Des stagiaires issus de grandes écoles (HETS, Université,) inscrits au chômage, bénéficiaire de l'assurance invalidité ou de l'aide sociale, afin de leur offrir une expérience professionnelle dans leur domaine de formation ou de reconversion. Il s'agit majoritairement de personnes souhaitant travailler dans la formation pour adultes, dans le conseil en insertion ou la gestion administrative.

Pour assurer un encadrement de qualité, les collaborateurs qui ont en la charge ont l'obligation de se former auprès de l'OFPC. L'OSEO Genève veille à ce que l'encadrement de ces stagiaires soit de qualité et qu'ils puissent bénéficier des formations à l'interne.





